

COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du Lundi 09 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi neuf avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Vallon Pont d'Arc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre PESCHIER, Maire,

Etaient présents : : PESCHIER Pierre – ROPERS Marie-Laure – DIVOL Max – BARALE Ange - VOLLE Nathalie – SAPIN Christian - CHARMASSON Yves - MAIRESSE Nadine – VIALLE Marie-Thérèse – DUPUIS Jean-Claude - DUPRE DALZON Anne-Sophie - LEBON Josiane – BENAHMED Claude – BOUCANT Richard - MASSOT Guy (à partir de 18h40)- HEYDEL Laura

Absents : RABIER Maryse - DUJARDIN Laurent - GESLIN Jocelyne - MASSOT Guy (jusqu'à 18h40)

Pouvoirs :

GESLIN Jocelyne à VIALLE Marie-Thérèse
DUJARDIN Laurent à PESCHIER Pierre
RABIER Maryse à BENAHMED Claude

PRESENTS	15 (jusqu'à 18h40) 16 (à partir de 18h40)
ABSENTS	4 (jusqu'à 18h40) 3 (à partir de 18h40)
POUVOIRS	3
VOTANTS	18 (jusqu'à 18h40) 19 (à partir de 18h40)

Secrétaire de séance : HEYDEL Laura

Ouverture de séance : 18h35

Date de la convocation : 03 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

COMMUNICATION DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (article L.2122-22) – décisions jointes à l'envoi

DM 004-2018 Annule et Remplace - ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES « AIRE DE STATIONNEMENT »
DM 005-2018 AVENANT N°1 – ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE DE RECETTES – LOCATION EQUIPEMENTS ET MATERIEL MUNICIPAL
DM 006-2018 AVENANT N°6 – ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE DE RECETTES – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

I) Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22 mars 2018

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2018 est approuvé à l'**UNANIMITE** (18 votants)

Arrivée de MASSOT Guy à 18h40 (19 votants)

FINANCES :

• VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 DE 029-2018

Mme Nadine MAIRESSE, adjointe aux finances, propose de laisser inchangés les taux d'imposition en 2018, par rapport à ceux de 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

↳ **ADOPTE** les taux d'impositions suivants pour l'année 2018 :

- TAXE D'HABITATION : **15,31 %**
- TAXE FONCIERE BATIE : **13,53 %**
- TAXE FONCIERE NON BATIE : **82,82 %**

« Madame Josiane LEBON interpelle Mr le Maire sur le fait que pour la première fois, le Conseil Municipal est amené à voter le budget primitif sans avoir voté sur les comptes administratifs et de gestion au préalable. Elle demande quelle en est la raison ? »

« Monsieur le Maire répond qu'il a lui-même posé la question au Secrétaire Général. Tout d'abord, si le budget primitif doit être voté avant le 15 avril, les comptes administratifs et de gestion peuvent être votés jusqu'au 30 juin. A ce jour, ils sont faits, ainsi que les affectations de résultat, puisque les excédents capitalisés ainsi que les affectations de résultat sont des chiffres essentiels à la constitution du budget primitif. D'ailleurs, dans la présentation PowerPoint qui est faite, ils figurent. Cependant, la situation présente un caractère tout à fait exceptionnel ; le contrôle de légalité des budgets, en préfecture, avait demandé que ces comptes soient présentés et validés avant le vote du budget primitif, et plus précisément, les réponses apportées suite au contrôle budgétaire sur l'exercice 2016. Cette présentation ayant été faite (avec validation) le 05 avril dernier, et sachant que la demande était de ne pas voter ces comptes avant la présentation aux services de l'Etat, il a été décidé, pour ne pas surcharger l'ordre du jour qui contenait déjà le vote des budgets, de présenter le bilan ce jour mais de soumettre au vote, après une présentation détaillée, l'ensemble des comptes administratifs et de gestion lors du prochain Conseil Municipal. »

« Madame Josiane LEBON répond que puisque les comptes administratifs et synthèses de résultat avec les reports ont été établis pour être présentés en Préfecture le 05 avril, pourquoi ne pas les avoir portés à la connaissance des élus avec les documents transmis pour le Conseil Municipal du 09 avril. De plus, on aurait pu les voter dans la foulée. Tout ceci ne me paraît pas cohérent et pour moi anormal. En conséquence, je ne voterais pas les 4 budgets primitifs présentés ce soir. »

• BUDGET PRIMITIF 2018 EAU POTABLE DE 030-2018

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses en section de fonctionnement à **494 889,68 €**.

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses en section d'investissement à **1 016 963,99€**.

L'état préparatoire détaillé est joint à la notice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** (POUR : 13, CONTRE : 4, ABSENTION : 2)

↳ **APPROUVE** les montants des recettes et dépenses figurant sur les feuilles B1 et B2 du budget, annexées à la présente délibération, budgets équilibrés en section de fonctionnement à **494 889,68 €** et en section d'investissement à **1 016 963,99 €**.

↳ **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **BUDGET 2018 ASSAINISSEMENT DE 031-2018**

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses en section de fonctionnement à **580 031,74 €**.

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses en section d'investissement à **1 149 800,99€**.

L'état préparatoire détaillé est joint à la notice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** (POUR : 14, CONTRE : 1, ABSENTION : 4)

↳ **APPROUVE** les montants des recettes et dépenses figurant sur les feuilles B1 et B2 du budget, annexées à la présente délibération, budgets équilibrés en section de fonctionnement à **580 031,74 €** et en section d'investissement à **1 149 800,99 €**.

↳ **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **BUDGET 2018 AIRES DE STATIONNEMENT DE 032-2018**

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses en section de fonctionnement à **125 000,00 €**.

L'état préparatoire détaillé est joint à la notice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** (POUR : 18, CONTRE : 1, ABSENTION : 0)

↳ **APPROUVE** les montants des recettes et dépenses figurant sur la feuille B1 du budget, annexée à la présente délibération, budget équilibré en section de fonctionnement à **125 000,00 €**

↳ **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **BUDGET 2018 COMMUNE DE 033-2018**

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses en section de fonctionnement à **3 521 094,30 €**.

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses en section d'investissement à **5 479 900,09 €**.

L'état préparatoire détaillé est joint à la notice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** (POUR : 12, CONTRE : 4, ABSENTION : 3)

↳ **APPROUVE** les montants des recettes et dépenses figurant sur les feuilles B1 et B2 du budget, annexées à la présente délibération, budgets équilibrés en section de fonctionnement à **3 521 094,30 €** et en section d'investissement à **5 479 900,09 €**.

↳ **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 DE 034-2018**

Mr le Maire donne la parole à Christian SAPIN, adjoint en charge des sports et de la culture.

Le tableau présenté a été validé lors de la commission culture du 29 mars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

↳ **VOTE** l'octroi des subventions 2018 aux Associations dont le détail est présenté ci-après :

<u>Association</u>	<u>Intitulé</u>	<u>proposition BP 2018</u>
ACCA	SUBVENTION 2018	300,00 €
ADAPEI 07	SUBVENTION 2018	100,00 €
AGENDA 21	SUBVENTION 2018	500,00 €
AMICALE LAIQUE VALLON SALAVAS	SUBVENTION 2018	1 200,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	SUBVENTION 2018	500,00 €
ARAC	SUBVENTION 2018	150,00 €
CARREFOUR DES ARTS	SUBVENTION 2018	250,00 €
COOP SCOL OCCE maternelle Voyage montselgue	SUBVENTION 2018	550,00 €
COOP SCOL OCCE PRIMAIRE	SUBVENTION 2018	2 800,00 €
COOP SCOL OCCE MATERNELLE	SUBVENTION 2018	1 100,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	SUBVENTION 2018	300,00 €
ASSOCIATION CULTURELLE EXPOSITION CONFERENCE	SUBVENTION 2018	500,00 €
ECLAT DES TOILES	SUBVENTION 2018	500,00 €
ENERGY DANCE	SUBVENTION 2018	300,00 €
FOOT BALL CLUB VALLONNAIS	SUBVENTION 2018	4 500,00 €
FOOT BALL CLUB DES GORGES	SUBVENTION 2018	500,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE	SUBVENTION 2018	600,00 €
FREQUENCE 7	SUBVENTION 2018	200,00 €
HABITANTS MAS DE BOULLE/SAUVAN	SUBVENTION 2018	100,00 €
HAND BALL RUOMS VALLON	SUBVENTION 2018	1 200,00 €
LA GAULE VALLONNAISE	SUBVENTION 2018	300,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	SUBVENTION 2018	170,00 €
LA ROUE LIBRE VALLONNAISE	SUBVENTION 2018	400,00 €
L'AMI DU CHEVAL	SUBVENTION 2018	300,00 €
LES AMIS DE L'HISTOIRE	SUBVENTION 2018	800,00 €
LES AMIS DE L'HOPITAL	SUBVENTION 2018	800,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	SUBVENTION 2018	400,00 €
LIVRE EN SCENE	SUBVENTION 2018	1 000,00 €
VALLON DES LIVRES	SUBVENTION 2018	200,00 €
MOM Z'EMERVELLE	SUBVENTION 2018	4 000,00 €
OLE DANSES	SUBVENTION 2018	300,00 €
ROCKAMINI COUNTRY	SUBVENTION 2018	400,00 €
SECOURS POPULAIRE Français	SUBVENTION 2018	400,00 €
SPELEO CLUB DES GORGES 07	SUBVENTION 2018	500,00 €
SPORT ET LOISIR	SUBVENTION 2018	1 300,00 €
TELETHON AFM	SUBVENTION 2018	300,00 €
TENNIS CLUB VALLON PONT D'ARC	SUBVENTION 2018	800,00 €
UNRPA	SUBVENTION 2018	700,00 €
UNSS	SUBVENTION 2018	500,00 €
VALLON EN FETE	SUBVENTION 2018	10 000,00 €
VALLON PLEIN AIR	SUBVENTION 2018	1 000,00 €
VELO CLUB DU PAYS VALLONNAIS	SUBVENTION 2018	2 000,00 €

Article 6574 = SUBVENTIONS 2018	42 720,00 €	BP = 45 000 € => reste 2 280 €
Article 6745 = SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2018	6 300,00 €	BP = 7 500 €* => reste 1 200 €
BUDGET TOTAL POUR LES ASSOCIATIONS	49 020,00 €	BP = 52 500 => reste 3 480 €

* La subvention exceptionnelle de 2 500 € votée en 2017 n'ayant pas été versée à ce jour, dans l'attente d'une réponse des collectivités locales des Antilles, celle-ci a été reconduite au BP 2018 en supplément du budget "ordinaire" de 5 000 € pour les subventions exceptionnelles

↳ DIT que la dépense est prévue à l'article 6574 du budget primitif 2018 de la COMMUNE pour un montant de 45 000 €

- **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A L'ASSOCIATION « MAM BB BULLE », AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS, COTFAM et LIVRE EN SCÈNE DE 035-2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

↳ **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « MAM BB Bulle », 1 000 € à l'association livre en scène, 300 € au COTFAM et 500 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Vallon Pont d'Arc

↳ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6745 du BP 2018 au budget communal

- **AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET « AIRES DE STATIONNEMENT » DE 036-2018**

Le budget « aires de stationnement » étant nouvellement créé, il convient de procéder à une avance de trésorerie afin de pouvoir régler sur ce budget différentes factures (abonnements télécom, électricité etc) avant que l'essentiel des recettes ne soient perçues en juillet-août.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

↳ **AUTORISE** le versement d'une avance de trésorerie du budget principal de la commune (BC 20000) au budget « aires de stationnement (BC 27200) d'un montant de 10 000 €

↳ **CHARGE M.** le comptable public de procéder à ce versement

- **ANNULLATION DU TITRE N°26 (PFAC, BUDGET ASSAINISSEMENT) DE 4000 € DE 037-2018**

Suite à une erreur, il convient d'annuler le titre de PFAC d'une valeur de 4 000 € et de procéder au remboursement de la somme versée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

↳ **AUTORISE** l'annulation du titre n°26 au budget assainissement d'une valeur de 4 000 €

↳ **CHARGE M.** le Comptable Public de procéder au remboursement

↳ **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2018 à l'article 673

- **ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR 3 296,42 € DE 038-2018**

M. le Comptable Public propose l'admission en non-valeur de 3 296,42 € de créances non recouvrables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

↳ **ADMET** en non-valeur les créances éteintes ou non-recouvrables de l'année 2014 pour la somme de 3 296,42 €

↳ **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2018 à l'article 6541

CONVENTIONS :

- **CONVENTION INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 DE 039-2018**

Le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse propose d'assurer pour la Commune de Vallon Pont d'Arc des séances régulières de sensibilisation aux pratiques musicales en faveur des établissements scolaires de maternelle et de primaire. Ces séances seront effectuées par un musicien-intervenant diplômé et agréé par l'inspection académique de l'Ardèche.

Pour l'année 2018-2019 le cycle d'éveil musical comprendra, pour chaque classe, un forfait de 15 séances maximum qui s'étaleront de septembre 2018 à juillet 2019, à raison d'une séance tous les 15 jours environ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et danse pour la sensibilisation aux pratiques musicales à l'école pour l'année scolaire 2017-2018,

↳ **DIT** que la dépense pour un montant annuel de 5 040,00 € est prévue à l'article 6281 du budget commune 2017.

- **CONVENTION RELATIVE À LA GESTION DU STATIONNEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDÈCHE DE 040-2018**

Dans le cadre de la politique de stationnement communale et intercommunale, les moyens matériels et en personnel sont mutualisés pour la bonne gestion des parkings barrières sur la commune de Vallon Pont d'Arc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion du stationnement avec la communauté de communes des gorges de l'Ardèche.

SUBVENTIONS :

- **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2018 ET DU FIPD 2018 DANS LE CADRE DU PROJET DE VIDEO PROTECTION 2018 DE 041-2018**

Le projet d'équipement de la commune en vidéo-surveillance était composé de 3 phases. Les deux premières ont été réalisées, la troisième comporte 5 nouvelles caméras de part et d'autre de la déviation Est.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

↳ **AUTORISE** M. le Maire à engager la 3^{ème} phase du projet de vidéo-surveillance ainsi que toutes les démarches administratives nécessaires afin d'obtenir l'arrêté préfectoral nécessaire pour un total de 14 caméras, et à signer tout document relatif à ce projet

↳ **SOLLICITE** l'aide de l'État via la DETR 2018

↳ **SOLLICITE** l'aide de l'État via le FIPD 2018

↳ **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2018 en section d'investissement à l'opération n°97

- **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2018 DANS LE CADRE DU PROJET DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ENTRE LE CHEF-LIEU ET LES MAZES (projet adopté au CM du 22 mars 2018 DE 024-2018) DE 042-2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

↳ **SOLLICITE** l'aide de l'État via la DETR 2018

↳ **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2018 en section d'investissement du budget EAU à l'opération n°44

- **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DETR/DSIL 2018) DANS LE CADRE DU PROJET DE SECURISATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DE VALLON PONT D'ARC DE 043-2018**

D'importants travaux sont nécessaires à la mise en sécurité de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- ↳ **AUTORISE** M. le Maire à engager le projet de mise en sécurité de la salle polyvalente
- ↳ **SOLLICITE** l'aide de l'État via la DETR 2018
- ↳ **SOLLICITE** l'aide de l'État via la DSIL 2018
- ↳ **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2018 du budget principal de la COMMUNE en section d'investissement à l'opération n°113

Questions et informations diverses :

- **Affaires juridiques : pourvoi en cassation de M. Segretain et remise en route de la centrale hydroélectrique de Gos**
- **Personnel**
- **25 avril 2018 : journée d'animation pour présenter l'OGS au Pont d'Arc organisé par le Conseil Départemental**
- **Bassin du CREPS : samedi et dimanche, course sélective pour les championnats de France de canoë**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h24.

Fait le 10 avril 2018,

Le Maire
Pierre PESCHIER



Le secrétaire de séance
HEYDEL Laura